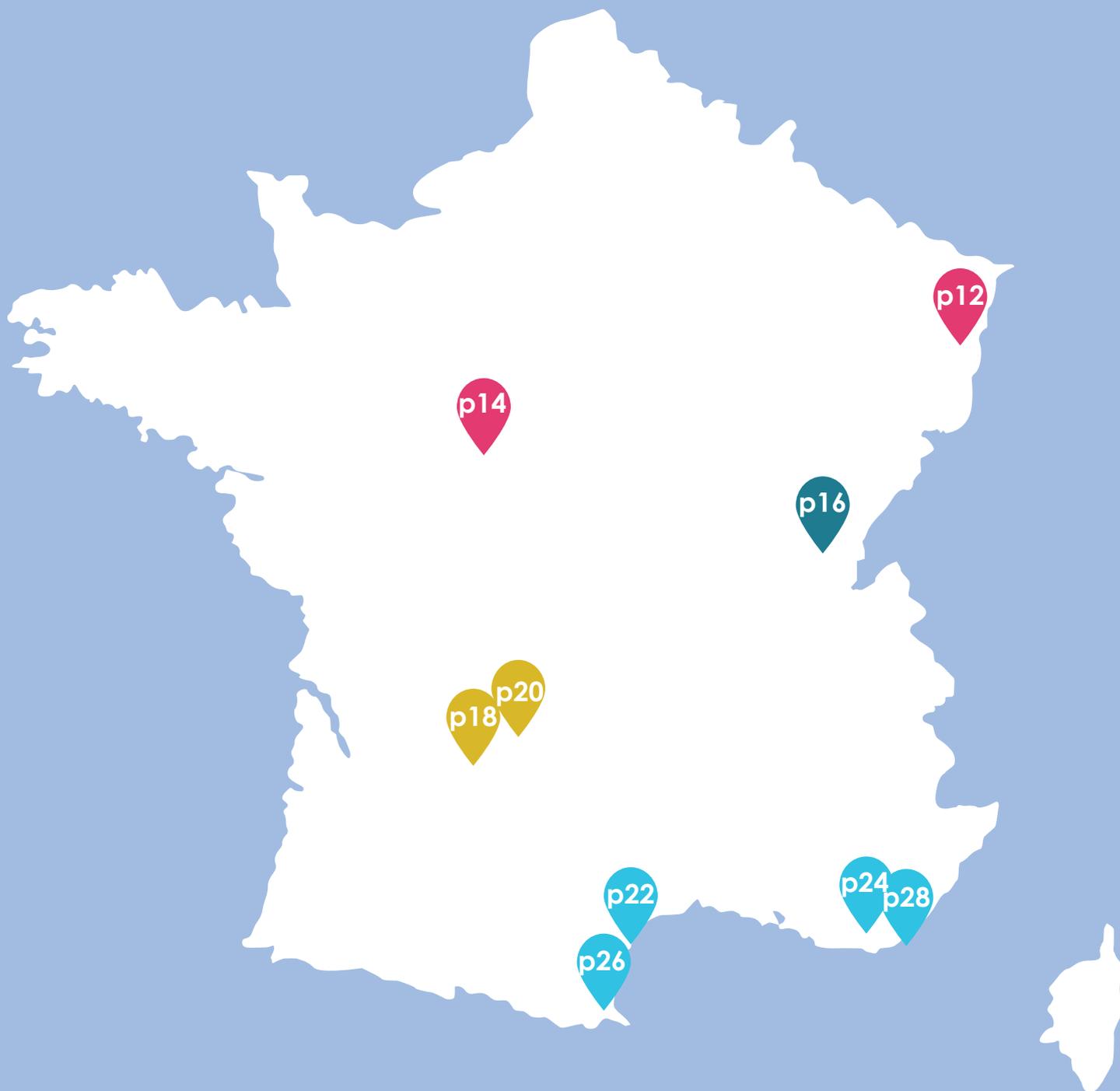




odynéo
HANDICAP ET PARCOURS DE VIE

Catalogue des séjours été 2022

SOMMAIRE



A propos p.4
 Les indispensables avant de s'inscrire..... p.5
 Légende..... p.6
 FAQ..... p.7
 Les 8 étapes pour partir en séjour Odynéo p.10

Séjour d'1 semaine Séjour de 2 semaines



		Séjour d'1 semaine	Séjour de 2 semaines					
Ville 	Strasbourg Ciarus		✓ Entre 3700 et 3800 €		✓	3		p.12
	Cheverny Camping Les Saules****		✓ Entre 3100 et 3200 €	✓		3		p.14
Montagne 	Saint Laurent en Grandvaux La ferme de Léonie	✓ Entre 1500 et 1600 €			✓	6		p.16
Campagne 	Saint Léon sur Vézère La Chenaie du Roc	✓ Entre 2100 et 2200 €	✓ Entre 2800 et 2900 €	✓		6	✓	p.18
	Allasac Village séjour accompagné		✓ Entre 3300 et 3400 €		✓	3		p.20
Mer 	Gruissan Les Ayguades ****		✓ Entre 3300 et 3400 €	✓		12		p.22
	Cuers Lou Bastidou	✓ Entre 2000 et 2100 €		✓		4	✓	p.24
	Argeles sur Mer Le Méditerranée*****		✓ Entre 3400 et 3500 €	✓		6	✓	p.26
	La Londe les Maures Les jardins de Pascalinette****		✓ Entre 3800 et 3900 €	✓		3		p.28

À PROPOS

C'est avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme que l'association Odynéo vous présente son catalogue des vacances d'été 2022.

Des séjours d'une ou deux semaines, avec différentes formules et différentes thématiques sont proposés pour vous permettre de choisir vos vacances en fonction de vos souhaits et de votre rythme de vie. Afin de vous aider à faire votre choix, suivez les pictogrammes!

Depuis une cinquantaine d'années, le service de l'Action Associative d'Odynéo vous accompagne, **en tant qu'adhérent**, dans la préparation et la réalisation de vos vacances. Cet accompagnement comprend :

- ✓ La réservation de l'hébergement, l'estimation du coût du séjour et la facturation,
- ✓ La constitution de groupes de 2 ou 3 vacanciers en fonction des souhaits et des rythmes de chacun (dans la limite du possible),
- ✓ La location du matériel médical et l'organisation des passages infirmiers (uniquement sur ordonnance et dans la limite de trois passages par semaine),
- ✓ Le recrutement, l'accompagnement et l'assistance des équipes d'accompagnateurs,
- ✓ La rédaction des contrats de travail des accompagnateurs,
- ✓ La location d'un véhicule adapté pour chaque groupe,
- ✓ L'organisation des départs et des retours,
- ✓ L'aide au départ en chèques vacances (uniquement sur dépôt d'un dossier complet et sous réserve d'éligibilité aux critères),

Pour cela, l'Action Associative vous demande une participation aux frais de gestion des vacances de 75 euros.

Odynéo propose, à ses adhérents uniquement, de les accompagner dans la construction de leur séjour de vacances d'été. Il est important de rappeler qu'Odynéo n'est pas un organisme de vacances adaptées et agréées.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance des informations générales spécifiques aux séjours Odynéo se trouvant ci-dessous avant de vous inscrire.

LES INDISPENSABLES AVANT DE S'INSCRIRE

- ✓ Les passages infirmiers sont en principe possibles sur tous les séjours. Ils doivent nous être indiqués très précisément dès le dossier de pré-inscription pour que nous vérifions leur possibilité auprès des infirmiers proches du lieu de vacances.
- ✓ Aucune veille de nuit n'est assurée par les accompagnateurs. Nous attirons votre attention sur le fait que, sur la plupart des lieux de séjours, les accompagnateurs dorment dans une pièce ou un bâtiment séparé de celui des vacanciers.
- ✓ Les séjours ne sont pas médicalisés. L'équipe d'accompagnateurs ne comprend pas de professionnels de santé. Par ailleurs, les séjours ne sont pas adaptés aux personnes sous oxygènes et aux personnes en alimentation entérale. Si vous êtes dans cette situation et que vous souhaitez partir en vacances, contactez-nous.
- ✓ Tous vos besoins en termes de matériel médical et de passages infirmiers doivent être anticipés, et les ordonnances doivent être fournies dès le dossier de préinscription, **et avant le 23 mai**.
- ✓ Les accompagnateurs assurent la prise des traitements médicaux oraux uniquement, selon les prescriptions indiquées sur les ordonnances. Pour cela, l'association fournit gratuitement des piluliers hebdomadaires sécurisés couvrant la totalité du séjour. Les traitements devront être préparés par l'établissement ou les familles. Aucune ordonnance pour la préparation des piluliers par une IDE durant le séjour ne sera acceptée. Pour tout changement de traitement entre l'envoi du dossier et le début du séjour, ne pas oublier de nous fournir la copie de la nouvelle prescription médicale.
- ✓ Pour les personnes en fauteuil électrique, amener un fauteuil manuel est nécessaire. Nous demandons également une ordonnance pour un fauteuil manuel de rechange. Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, nous pouvons organiser la location et la mise en place de matériel médical sur le lieu de vacances : lit médicalisé et lève-personne. Pour les lève-personnes, n'oubliez pas d'apporter vos propres sangles. La location de chaise de douche et de chaise percée n'est pas possible. De rares hébergeurs en mettent à disposition.
- ✓ Les chambres accueillent de 1 à 3 personnes et il est souvent nécessaire de partager la chambre et la salle de bain. Tous les hébergements sont adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Cependant, nous souhaitons signaler que les lieux sont parfois exigus.

LÉGENDE

PENSION COMPLÈTE



Selon les lieux d'hébergement, 2 formules existent :
Pension complète : L'hébergeur prépare le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner. Les repas sont servis dans une salle commune.



Gestion libre : Le choix des menus, les courses et la préparation des repas sont gérés par l'équipe d'accompagnateurs, avec la participation volontaire des vacanciers.

En cas de spécificités lors des repas (mixés, régimes particuliers, allergies, etc...), merci de bien vouloir le préciser dans le dossier d'inscription.

PASSAGE INFIRMIER



Selon les lieux d'hébergement, un passage infirmier est envisageable maximum trois fois par semaine. Les séjours Odynéo ne sont cependant pas des séjours médicalisés. Les séjours ne sont pas adaptés aux personnes sous oxygènes et aux personnes en alimentation entérale. Si vous êtes dans cette situation et que vous souhaitez partir en vacances, n'hésitez pas à contacter le service de l'action associative.

LITS MÉDICALISÉS



Il est possible dans certains hébergements d'ajouter des lits médicalisés. Lors de votre inscription, merci d'indiquer vos besoins en terme de matériels adaptés (potence, barres de lits etc.) afin que nous puissions répondre à vos besoins. Une ordonnance précise sera nécessaire.

NOMBRE DE PLACES



Afin de vous assurer un accompagnement de qualité, nous constituons des petits groupes de trois résidents et de trois accompagnateurs, et de deux pour deux plus rarement. Pour certaines destinations nous avons doublé les réservations, organisées en deux groupes distincts.

ACCESSIBLE AUX FAUTEUILS ROULANTS ÉLECTRIQUES



La plupart des lieux sont accessibles PMR et permettent aux personnes ayant un fauteuil roulant électrique de circuler aisément, surtout sous le label Tourisme et handicap. Cependant, le nombre de places peut parfois être limité car la taille des logements ne permet pas à trois personnes en fauteuil électrique de se déplacer facilement. Le fauteuil manuel est donc le plus conseillé.

SÉJOUR ADAPTÉ POUR COUPLE



Nous proposons quelques séjours permettant, aux personnes le souhaitant, de partir en couple. Certains logements disposent en effet de lits doubles qui sont parfois médicalisés.

Où s'effectuent les départs et les retours des séjours ?

Les départs et les retours s'effectuent depuis Francheville. Nous ne réalisons pas de passages dans les structures pour venir chercher les vacanciers. Nous mettons à disposition des accompagnateurs et des vacanciers, des véhicules confortables et adaptés.

Est-ce que je prends de l'argent personnel ?

Nous vous conseillons de partir avec une petite somme d'argent personnel pour vous permettre de vous faire plaisir (souvenirs, cartes postales, etc...). Si besoin, l'équipe des accompagnateurs peut vous aider à assurer la gestion de votre argent personnel et de vos dépenses.

Qui va m'accompagner pendant mon séjour ?

Les accompagnateurs sont des non-professionnels : c'est le premier pas vers la rencontre de nouvelles personnes. Le profil des accompagnateurs est divers. La majorité sont des étudiants, certains suivent parfois des études éducatives, sociales ou de santé. Les équipes se composent de trois accompagnateurs. Leur rôle est d'assurer le bon déroulement du séjour, en garantissant un cadre rassurant, sécurisant et convivial afin de favoriser les relations entre les vacanciers.

En amont du séjour, les accompagnateurs bénéficient de temps de préparation aux séjours dispensés par des professionnels dont une demi-journée avec un ergothérapeute, une demi-journée de conduite et sécurité de véhicule et une demi-journée de préparation au départ.

Les accompagnateurs doivent rencontrer les vacanciers avant le départ. Ces temps de rencontre ont lieu dans les structures d'hébergement ou dans la famille, afin que les accompagnateurs puissent prendre connaissance des besoins d'accompagnement des vacanciers dans les actes du quotidien.

Est-ce que je vais pouvoir choisir les activités et les sorties ?

Le planning des activités et des animations durant le séjour est co-construit entre l'équipe d'accompagnateurs et les vacanciers selon leurs souhaits et les possibilités d'animations et de visites offertes par la région.

Est-ce que nous pouvons partir en couple ?

Pour les personnes souhaitant partir en couple, nous proposons quelques séjours pouvant répondre à cette attente. Dans ce cas, vous serez amenés à partager la même chambre.

Et si j'ai un problème ?

Durant le séjour, les accompagnateurs restent en contact permanent avec l'équipe du service de l'Action Associative d'Odynéo dans le cadre d'une assistance téléphonique disponible 7j/7 et 24h/24.

Quelles aides sont possibles pour m'aider à financer mes vacances ?

Afin de réduire le coût de vos vacances, vous pouvez soumettre des demandes d'aides financières auprès de différents organismes (liste ci-dessous non exhaustive). L'action associative et le service social d'Odynéo peuvent vous accompagner dans vos démarches. Si vous êtes éligible, et sous certaines conditions, vous pouvez également bénéficier de chèques vacances, les dossiers de demandes sont centralisés par Odynéo avant d'être transmis à Paralyisie Cérébrale France.

- ✓ Le CCAS (Centre Communal d'Action Social) est un établissement public pouvant accorder des aides exceptionnelles pour le départ en vacances.
- ✓ Certains CE (Comité d'Entreprise) mettent à disposition de leurs salariés ou de leurs ayant droits une enveloppe budgétaire dédiée au surcoût lié au handicap.
- ✓ Certaines mutuelles disposent, pour leurs adhérents, d'un budget social destiné à financer les demandes d'aides exceptionnelles de leurs adhérents.
- ✓ Le Secours Populaire, le Secours Catholique, etc, peuvent parfois octroyer des aides pour les personnes à faibles revenus.
- ✓ L'ANCV (Agence Nationale des Chèques-Vacances) par le biais de son programme APV (Aide aux Projets de Vacances) peut, sous condition d'éligibilité, vous verser une aide financière sous forme de chèques-vacances. Pour plus d'information, merci de vous référer à l'annexe « chèque vacances ANCV).

Pourquoi les vacances coûtent cher ?

Le coût de l'hébergement varie en fonction de la formule (gestion libre ou pension complète), de la durée et de la destination du séjour (mer, montagne, campagne). Le coût de l'hébergement comprend celui du vacancier et celui de l'accompagnateur. Le budget "Alimentation et Loisirs" varie selon la formule et la destination du séjour. Ce budget est établi sur la base des dépenses des séjours précédents et doit permettre à chacun de profiter de ses vacances.

Le forfait transport comprend :

- ✓ La location d'un véhicule adapté
- ✓ Les frais de carburant, de péages et de stationnement

Le service de l'Action Associative vous accompagne dans la préparation de vos vacances. A cet effet, le service demande une participation de 75 euros.

Vous rémunérez vos accompagnateurs sur la base du SMIC horaire, congés payés compris. Le montant de 400€ brut par semaine (donc 800€ pour les séjours longs) est donné à titre indicatif : environ 315 euros de salaire net par semaine, auxquels s'ajoutent environ 80 euros de charges sociales versées au centre national du CESU.

Attention, comme chaque année, vous aurez aussi des charges patronales à payer en plus des 800 € de salaire brut. Cette somme peut varier selon les éventuelles exonérations dont vous bénéficiez.

Que signifie être l'employeur direct de mes accompagnateurs ?

Pour votre séjour de vacances, vous êtes l'employeur direct de vos trois accompagnateurs.

- ✓ Pour cela, nous vous demandons d'utiliser le système du CESU (Chèques Emploi Service Universel). Le CESU permet à un particulier de rémunérer une personne sur des missions d'accompagnement ou de service. Un numéro URSSAF est donc obligatoire pour partir en séjours avec Odynéo. Si c'est votre premier séjour associatif, veuillez effectuer les démarches pour obtenir ce numéro dès votre inscription. Les démarches sont réalisables par internet ou par téléphone. Dès l'obtention de votre numéro, merci de le transmettre à l'Action Associative. L'Action Associative se charge de rédiger et de vous transmettre les contrats de travail des accompagnateurs.
- ✓ A l'issue du séjour, vous devez impérativement déclarer vos accompagnateurs à l'URSSAF. Les informations nécessaires au remplissage des volets sociaux ou de la déclaration en ligne figurent sur les contrats de travail. Vous pouvez bénéficier d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale sous certaines conditions. Dans ce cas, vous devez adresser au CNCESU une demande écrite et signée demandant l'exonération de vos cotisation patronales, accompagnée de vos justificatifs.
- ✓ A l'issue du séjour, vous devez produire les attestations Pôle Emploi de vos accompagnateurs et les leur faire parvenir. Une copie doit également être transmise à Pôle Emploi. Cette attestation Pôle Emploi permet aux accompagnateurs de faire valoir leurs droits au chômage. Toutes les démarches et les explications sont disponibles sur le site de Pôle Emploi (www.pole-emploi.fr) dans l'espace Employeur, rubrique "Obtenir une attestation d'emploi".

LES 8 ÉTAPES POUR PARTIR EN SÉJOUR

DÈS AUJOURD'HUI

Prendre connaissance et accepter les modalités du séjour, notamment en termes d'autonomie et de matériel médical.

Vous assurez, avec votre famille ou le personnel médical de votre établissement, que les conditions de séjours correspondent à vos besoins d'accompagnement*.

Remplir les dossiers administratifs et les retourner complets, accompagnés des pièces justificatives, et avant les dates limites.

Votre inscription doit être validée par le directeur de l'établissement.

AU PLUS TARD LE 25 AVRIL

Le devis du séjour doit être retourné signé avec un chèque ou un virement d'acompte de 475 euros



*En cas de doute, le personnel encadrant et le personnel médical doit prendre contact avec le service de l'action associative

AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LE DÉPART

Vous recevrez la facture du solde de séjour incluant l'acompte déjà versé et les aides éventuelles accordées. Le solde de séjour doit être réglé au plus tard 1 mois avant le départ.

Vous recevrez également la fiche pratique regroupant toutes les informations du séjour : horaires de départ et de retour, lieu de rendez-vous, adresse du lieu de séjour, fiche trousseau, fiche de gestion de l'argent personnel, etc.

DÈS LE RETOUR DE SÉJOUR

En tant qu'employeur direct des accompagnateurs, vous êtes en charge de réaliser les démarches administratives auprès de l'URSSAF et de Pôle Emploi (cf FAQ ci-dessus rubrique « Que signifie être l'employeur direct de mes accompagnateurs ? »)

5



AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LE DÉPART

Les équipes d'accompagnateurs sont finalisées et nous vous aidons à organiser une rencontre vacanciers / accompagnateurs avant le départ. Le service de l'Action Associative se charge de rédiger les contrats de travail des accompagnateurs et de vous les transmettre. Ces contrats doivent être retournés paraphés et signés en 2 exemplaires. Les chèques de salaire doivent également être joints à cet envoi.

6



7



AVANT LE 20 SEPTEMBRE

L'Action Associative vous transmet la facture acquittée du séjour. En cas de trop perçu, vous recevrez un remboursement.

Le questionnaire de satisfaction est à nous retourner avant le 20 septembre, par courrier ou par mail à action.associative@odyneo.fr. Afin de clore les dossiers de demande de chèques-vacances, merci de transmettre toutes les réponses à vos demandes d'aide financière extérieure.

8



Strasbourg – Ciarus

Alsace



Ville



Plongez-vous dans l'Histoire de la capitale Alsacienne, de ses monuments et sa gastronomie. Au cœur de la ville, Ciarus vous permettra de profiter pleinement de la ville et de ses activités.

La campagne environnante vous séduira également le temps d'une journée pour vous détendre et découvrir les portes des Vosges ! Partez en Allemagne dans la somptueuse ville de Baden-Baden et visitez Fribourg ainsi que la forêt noire.

**Séjour ouvert de
2 semaines :**

**du 7 août au
20 août**



On aime

- Une cuisine faite maison, à base de produits frais, de saison et locaux tout au long du séjour
- Un hébergement éco responsable
- La rencontre de voyageurs du monde entier



Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : <https://www.ciarus.com/fr/>

Cheverny Camping Les Saules**** Loir-et-Cher



Ville/ Chateaux



Remontez le temps et partez à la découverte des plus beaux châteaux de la Loire cet été ! Chambord, Cheverny, Château royal de Blois, Chaumont, Beaugard et bien d'autres encore n'attendent que vous.

Ce super camping familial, parfaitement localisé, vous offre tous les services nécessaires pour profiter pleinement de vos vacances. Le restaurant et la piscine du camping, entièrement accessibles pour les personnes en situation de handicap, pourront en effet vous offrir des moments de détente à vos retours de visites.

**Séjour ouvert de
2 semaines :**

**du 24 juillet au
6 août**



On aime

- La localisation, proche des plus beaux châteaux de la Loire
- L'espace aquatique du domaine, accessible aux personnes en situation de handicap
- Le label Tourisme et Handicap et la démarche écoresponsable du site



Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : www.camping-cheverny.com/le-camping/

Saint Laurent en Grandvaux

La ferme de Léonie

Bourgogne-Franche-Comté



Montagne



La Ferme de Léonie est située dans le parc naturel régional du Haut-Jura. Un séjour pour découvrir une nature préservée : cascades et forêts ainsi que des traditions régionales allant de la fabrication du fromage à la création d'objets en bois... La résidence (et son jacuzzi !) est entièrement accessible aux personnes en situation de handicap.



**Séjour ouvert
d'une semaine :**

**du 23 juillet au
30 juillet**

On aime

- Le label Tourisme handicap
- Les équipements adaptés pour des vacances sportives (vélo etc.)
- La convivialité de l'accueil



Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : <https://www.fermeleonie.fr/>

Saint Léon sur Vézère

La Chenaie du Roc

Dordogne



Campagne



Dans un environnement calme et bucolique, ce gîte vous offrira tout le confort et le repos que vous désirez. La formule gestion libre de ce séjour vous permettra de partir à la découverte des petits marchés et des producteurs locaux pour déguster les spécialités régionales.

Non loin du gîte, vous pourrez également découvrir les grottes de Lascaux ou encore flâner dans certains plus beaux villages de France tels que Saint Léon sur Vézère.

La superbe vue du gîte vous permettra enfin de profiter, le soir venu, des nuits étoilées et du chant des animaux nocturnes de la vallée.

Séjours ouverts de deux semaines et d'une semaine :

du 24 juillet au
6 août

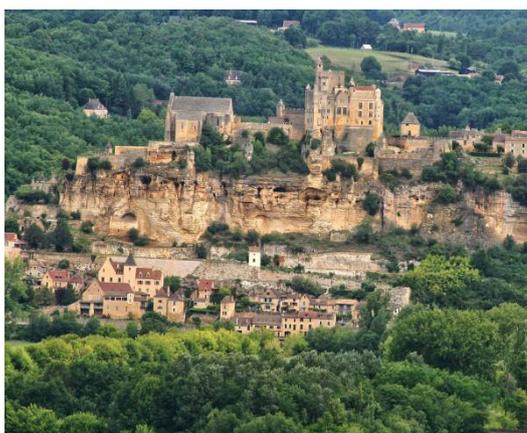
du 13 au 20
août

• Entre 2800
et 2900 €

• Entre 2100
et 2200 €

On aime

- Le label Tourisme handicap
- La tranquillité et les installations adaptées pour cuisiner maison et se reposer dans une belle région, au cœur de la nature
- Le système de préservation de l'environnement du site



Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : <https://www.la-chenaie-du-roc.fr/>

Allasac

Village séjour accompagné

Nouvelle Aquitaine



Campagne



Séjour terroir et patrimoine. Vous pourrez naviguer entre ville et campagne dans des lieux chargés d'histoire et tous plus beaux les uns que les autres. Brive-la-Gaillarde est à 20 minutes et de nombreux sites touristiques sont accessibles aux alentours. La résidence ainsi que la piscine sont entièrement accessibles et équipées pour les personnes en situation de handicap.



**Séjour ouvert de
deux semaines :**

**du 7 août au
20 août**

On aime

- Label tourisme handicap
- Les animations du village vacance et sa belle piscine
- La gentillesse d'une équipe aux petits soins



Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : <https://www.vsa-correze.com/>

Gruissan – Les Ayguades *****

Occitanie



Mer



Gruissan, ancien village de pêcheurs, est aujourd'hui devenu une station balnéaire aux atouts et charmes certains. Il y a mille et une façons d'apprécier Gruissan : flâner dans les rues du village, déguster les produits du terroir, se reposer à l'ombre d'un parasol entre deux baignades ou vivre au rythme de ses quais animés en soirées.

Le village vacances « Les Ayguades » est logé dans un magnifique parc de 6 hectares à deux pas d'une plage accessible de sable fin. Logés entre la Méditerranée d'un côté et dans l'étang de Mateille de l'autre, les logements sont tout-équipés et disposent d'une terrasse où vous pourrez vous prélasser au soleil. Durant votre séjour, prenez le temps de la détente au bord de la piscine.

Séjours ouverts de deux semaines :

du 24 juillet au 6 août

du 7 août au 20 août



On aime

- Piscine accessible et restaurant panoramique au sein du village
- Un tapis de plage permet aux personnes en situation de mobilité réduite de s'y rendre facilement et des Hippocampes et Tiralos sont disponibles gratuitement
- Le label tourisme handicap



Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : <https://www.camping-soleil-mer.com/>

Cuers – Lou Bastidou

Var



Mer



Très proche de Hyères et de Toulon, vous pourrez profiter de la campagne provençale tout en étant à côté de la mer. Ce petit village vous séduira par son histoire, ses petites ruelles et, évidemment, son marché provençal tous les vendredis matin.

Lou Bastidou est un lieu paisible, entièrement adapté qui vous permettra de profiter de vos vacances sereinement et dans la bonne humeur.

Séjours ouverts d'une semaine :

du 23 juillet au
30 juillet

du 13 août au
20 août



On aime

- Les animations, dans un esprit familial et la piscine entièrement adaptée
- Le restaurant en bord de mer à quelques kilomètres de votre lieu de séjour
- Le label Tourisme handicap



Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : <https://loubastidou.com/>

Argeles sur Mer

Le Méditerranée*****

Occitanie



Mer

Situé entre mer et montagne, ce camping cinq étoiles vous permettra de passer des vacances reposantes tout en profitant des animations d'Argeles tels que les fameux marchés du Sud. Les 7 km de plage de sable fin dominés par le massif des Albères vous permettront de faire le plein de soleil. Le camping est situé dans un parc verdoyant où vous attendent un domaine piétonnier et calme, des animations, un mini club, un parc aquatique avec piscine couverte et chauffée.

Séjours ouverts de deux semaines :

du 24 juillet au 6 août

du 7 août au 20 août



On aime

- Un des premier camping handi-accueillant de France, et cette volonté est toujours aussi vive aujourd'hui
- Une des destinations préférée des vacanciers Odynéo
- L'immense domaine entièrement piétonnier



Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : <https://www.lmediterranee-argelles.fr>

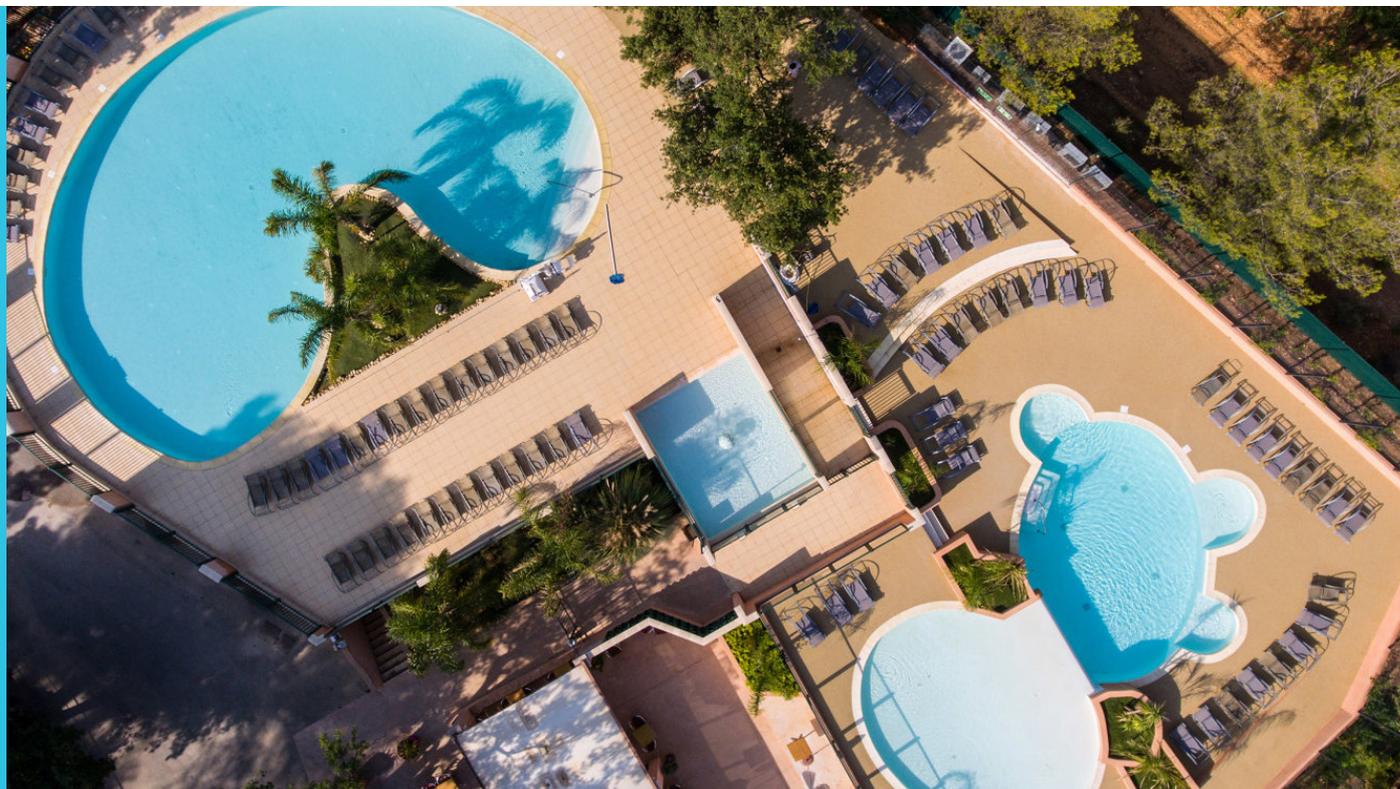
La Londe les Maures

Les jardins de Pascalinette****

Var



Mer



A deux pas de la plage, ce camping entièrement adapté vous offrira de superbe vacances au soleil. Niché dans un écrin de verdure au cœur du Var, le camping est placé sur un site très arboré, idéal pour offrir une ombre appréciable pendant les grosses chaleurs des vacances d'été !

Ce camping de Côte d'Azur vous surprendra par sa tranquillité : à vous le calme du parc aquatique et du sentier botanique entouré de vignes. Vous pourrez également vous rendre facilement en bord de mer, ou visiter les Coins de Paradis situés seulement à quelques minutes ou plus du camping !

**Séjour ouvert de
deux semaines :**

**du 17 juillet au
31 juillet**

Entre 3800
et 3900 €

On aime

- Le label tourisme Handicap
- Le parc aquatique du Camping
- L'engagement dans la protection de l'environnement du camping



Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : <https://www.lapascalinette.fr/>

TOUT COMPRENDRE SUR LES CHÈQUES VACANCES

Afin de soutenir votre projet de vacances, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la part de l'ANCV, sous forme de chèques-vacances.

Pour en bénéficier, vous devez répondre à l'ensemble des critères fixés par l'ANCV début 2022.

CRITERES 2021 (à titre d'exemples)

- ✓ Quotient familial (QF) de la CAF inférieur ou égal à 900 euros ou Revenu Fiscal de Référence (RFR) équivalent,
- ✓ Un seul projet financé par an,
- ✓ Séjour de 2 à 21 jours, dans un Pays de l'Union Européenne,
- ✓ Participation financière de votre part,
- ✓ Demande(s) de co-financement(s) OBLIGATOIRE (auprès des mutuelles, CCAS, MDPH, caisse de retraite, comité d'entreprise, etc..)
- ✓ Projet ne cumulant pas le bénéficie de plusieurs aides émanant directement ou indirectement de l'ANCV,
- ✓ Projet ne rentrant pas dans le cadre de transferts des établissements médico-sociaux

Dépôt de la demande

Le dossier de demande de chèques-vacances sera disponible en fevrier sur notre site Internet www.odyneo.fr, rubrique vacances ou par mail à action.associative@odyneo.fr
Pour déposer votre demande, vous devez :

- ✓ Être à jour de votre cotisation à l'association Odynéo pour l'année 2022,
- ✓ Remplir les critères d'éligibilités ANCV 2022,
- ✓ Remplir le formulaire de demande de chèques-vacances et le retourner à l'Action Associative avant le 25 avril 2022, accompagné de l'ensemble des pièces demandées.

Les dossiers nous parvenant incomplets ou hors délais ne seront pas traités. Les demandes de chèques-vacances sont à renouveler chaque année.

A l'issue du séjour, et pour clore votre dossier, merci de bien vouloir nous retourner la ou les réponse(s) des demandes d'aides extérieures, qu'elles soient positives ou négatives.

odynéo

HANDICAP ET PARCOURS DE VIE



Action Associative

20 Boulevard de Balmont - 69009 LYON

action.associative@odyneo.fr

04 72 52 06 93

www.odyneo.fr